



# ACCUEIL PRESSE / MÉDIAS 2024

## CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

### 1/ Demandes d'accréditation Festival Terres du Son 2024

Les demandes d'accréditation sont à compléter en ligne **avant le mardi 02 juillet 2024** sur le site [terresduson.com](http://terresduson.com) dans l'espace Pro/Presse. Toute demande reçue au-delà de cette date ne sera pas prise en compte et toute demande incomplète sera refusée. Toutes les demandes seront étudiées avec attention et une réponse vous sera envoyée dans les plus brefs délais.

L'accréditation presse pour le Festival Terres du Son 2024 est gratuite mais limitée. Elle est accordée aux membres de la presse : presse écrite, photographie, radio, télévision, cinéma, agences de presse et publications en ligne... **qui proposent un projet rédactionnel précis pour le festival.**

#### À noter :

- **Les photographes indépendants ne sont pas autorisés sur le site du festival**
- Les accréditations sont limitées à deux par média (deux journalistes ou un journaliste et un photographe) sauf cas particuliers vu directement avec la communication
- **L'accès aux devants de scènes est limité.**
- Les équipes TV ne sont pas concernées par cette mesure, toutefois elles doivent transmettre au service communication leur projet rédactionnel pour justifier la légitimité de leur demande.

Si votre demande est acceptée, vous vous engagez à transmettre vos réalisations, à titre gracieux, pour une utilisation non commerciale au festival Terres du Son. Vos réalisations alimenteront nos archives. Si nous souhaitons les utiliser (supports de communication papier et numériques, exposition photos, site internet, réseaux sociaux...), nous vous préviendrons en amont de leur utilisation et votre crédit sera systématiquement présent. Selon le type de médias que vous représentez il s'agit :

- des émissions consacrées au Festival (TV ou radio),
- de l'ensemble des photos publiées, signées et consacrées au Festival (format JPEG sur clé USB ou par mail),
- de tous les articles de presse,
- des pages électroniques consacrées au Festival (webzines, blogs, réseaux sociaux...)

**Si rien ne nous parvient à l'issue du Festival ou si aucun contenu n'est produit, votre éventuelle demande d'accréditation pour la prochaine édition sera automatiquement refusée.**

## 2/ Photographes/vidéastes accrédités

L'organisation s'engage à vous transmettre sur place les jours j les conditions de captation photos et vidéos données par les boîtes de productions des artistes. **Elles seront affichées tous les jours à l'espace Presse. Vous devez impérativement les lire avant toute prise de photos/vidéos.**

Les productions peuvent refuser la captation de photos/vidéos à certains photographes/vidéastes même s'ils sont accrédités sur l'événement.

Les photographes/vidéastes accrédités s'engagent à :

- demander aux artistes l'autorisation de les photographier.
- respecter leurs droits à l'image, leurs droits d'auteurs et les droits voisins des artistes programmés.

Sur le festival, il existe deux types d'accès photos/vidéos vous donnant accès aux "devant de scènes" :

- **Accès toutes scènes :** vous avez accès à toutes les scènes du festival en "devant de scènes" uniquement (aucun accès "côté de scènes", ni "tour régie") et vous pouvez photographier/filmer les artistes dans la limite du respect des conditions imposées.
- **Accès scènes locales/émergences :** vous avez accès uniquement à la scène Propul'Son et le Châpîteau en "devant de scènes" uniquement (aucun accès "côté de scènes", ni "tour régie") et vous pouvez photographier/filmer uniquement les artistes de ces deux scènes dans la limite du respect des conditions imposées.

Les différents accès photos/vidéos sont attribués selon le projet rédactionnel mis en avant. Nous vous indiquerons en amont du festival votre accès. En dehors des "devant de scènes" et des artistes soumis à un respect stricte des conditions photos/vidéos, vous être libre de photographier/filmer le reste du festival (ambiance, animation, acteurs, festivaliers...).

Nous vous rappelons que les photos/vidéos prises durant le festival sont interdites à la vente et, dans le cadre d'une publication, la mention "Festival Terres du Son 2024" est obligatoire.

**Toute infraction aux directives citées ci-dessus peut entraîner la suppression de votre bracelet et votre exclusion du festival.**

## 3/ Demandes d'interview

Afin de faciliter les échanges entre votre média et les artistes/intervenants présents lors de cette 19ème édition, **merci de nous faire part via le formulaire en ligne des interviews que vous souhaitez réaliser.** Merci également de préciser vos horaires d'arrivée au festival les jours j afin que nous vous proposons le meilleur planning possible. Aucune interview supplémentaire ne sera négocié sur le site du festival, tout doit se faire en amont, sauf cas particuliers.

Le service communication du festival vous enverra un planning d'interviews à valider en amont. Il est possible qu'au dernier moment des modifications doivent se faire. Merci par avance de vous tenir disponible dans la mesure du possible.

- **À noter :** nous vous serions gré d'être présent à l'espace presse 30 minutes avant le début de l'interview organisée.
- L'attachée de presse du festival sera présente lors des interviews afin de fluidifier les échanges, merci par avance de respecter ses prérogatives.

**Toutes les demandes d'interviews (artistes, membres de l'organisation, intervenants...) doivent impérativement passées par le service communication** sauf cas particuliers vu directement avec la communication. Toutes les interviews négociées directement, sans passer par le service communication, ne vous garantis pas une disponibilité de l'espace interview.

## 4/ Accueil et accès

Si l'organisation du Festival valide votre demande, votre accréditation vous donne accès :

- À l'espace Presse de 15h à 02h avec un accueil dédié, un accès wifi, un espace de travail et un endroit pour les interviews.
- Au parking VIP/Médias
- À l'ensemble du site du festival
- À l'espace VIP

**À noter :** votre bracelet ne vous donne pas accès au "backstage" (hors espace Presse) ni aux "devant de scènes". Seuls les photographes/vidéastes préalablement autorisés (par l'organisation et/ou les productions) et les caméramans des équipes TV auront accès aux "devant de scènes." **Toute infraction à ces directives peut entraîner la suppression de votre bracelet et votre exclusion du festival.**

**Un bracelet à puce vous sera remis ainsi un badge presse.**

- Le bracelet contiendra directement vos accès. **Vous serez automatiquement scanner aux différentes entrées mais également sur "les devant de scènes"**. Cela ne sert par conséquent à rien de vous présenter aux endroits où vous n'avez pas accès.
- Le badge presse nous servira uniquement à identifier votre média sur site. Merci de le mettre en évidence.

**Le bracelet et le badge sont nominatifs et non cessibles.** Toute infraction à ces directives peut entraîner la suppression de votre bracelet et votre exclusion du festival.

Pour récupérer votre bracelet (bracelet indispensable pour circuler), merci de vous rendre dès votre arrivée à l'accueil VIP/Médias entre 15h et 23h le vendredi, 15h00 et 23h le samedi et 15h00 et 21h30 le dimanche. Sauf cas exceptionnel vu en amont avec l'équipe communication. Merci de vous rendre par la suite à l'accueil presse situé à l'entrée de l'espace Presse afin de récupérer votre badge et prendre connaissance des conditions.

L'entrée se fait par l'accès ORGANISATION uniquement (suivre les panneaux accès ORGANISATION) puis suivre le parking VIP/Médias. Il est impératif de se munir de votre billet pour accéder au parking VIP/médias et retirer votre bracelet.

**Attention, les bracelets et badges perdus ou cassés ne seront pas remplacés.**

Nom et Prénom : .....

Date et signature précédées de la mention "lu et approuvé"

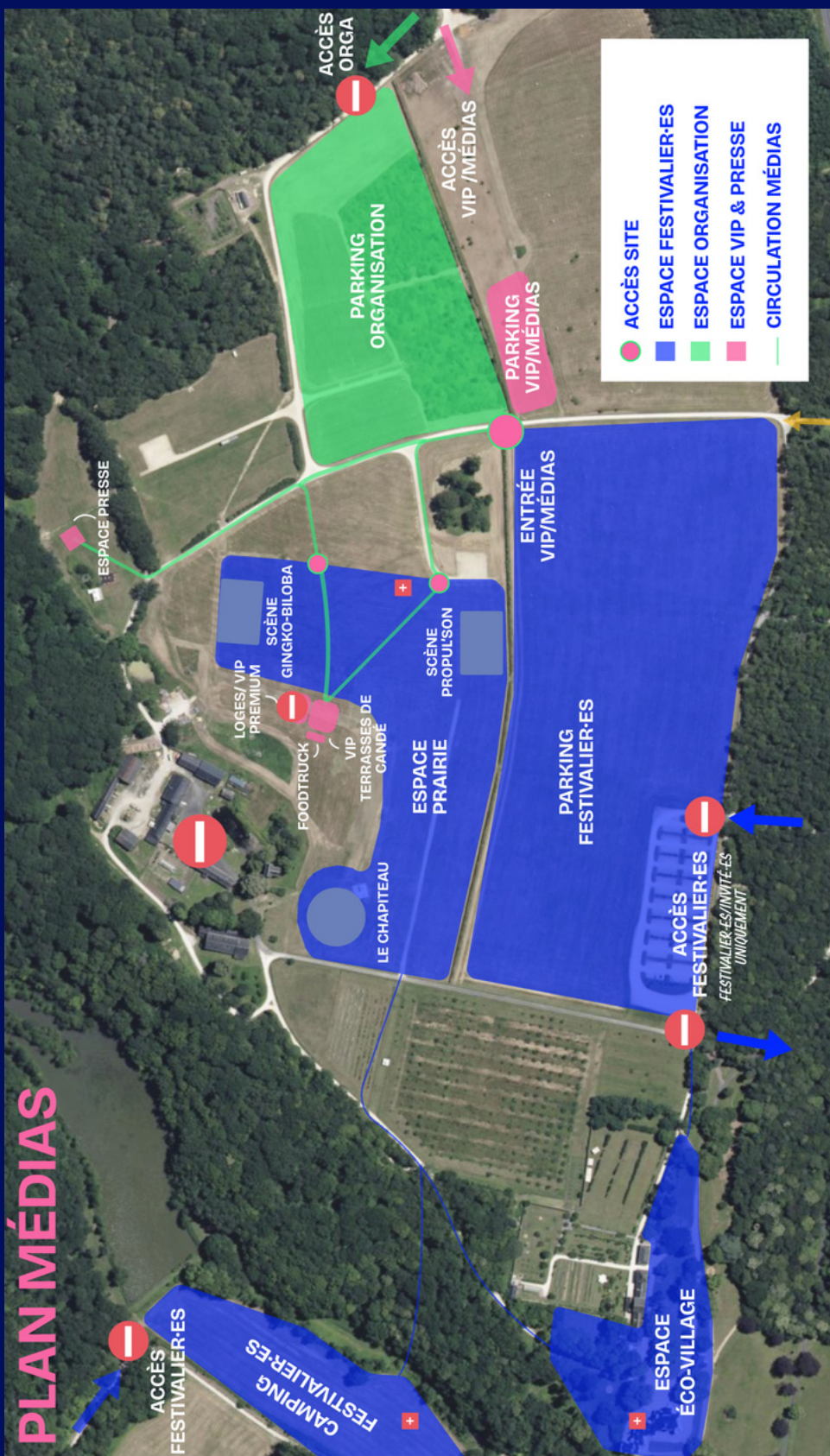
Fait le..... à .....

Signature



# TERRES DU SON

12 \* 13 \* 14  
JUILLET 2024  
DOMAINE DE CANDÉ - MONTS



## PLAN MÉDIAS